

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 27  
**Le Maire ayant quitté la salle pour  
le vote du compte administratif**

Etaient présents :

Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-04-03**  
**BUDGET GENERAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Le compte administratif 2024 (hors restes à réaliser et hors reprise des résultats antérieurs) se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
<b>Fonctionnement</b>	19 051 333,93	21 053 638,56	2 002 304,63
<b>Investissement</b>	8 658 026,02	7 382 256,55	-1 275 769,47
<b>Total</b>	<b>27 709 359,95</b>	<b>28 435 895,11</b>	<b>726 535,16</b>

*NB : dans les tableaux détaillant les dépenses et recettes réelles ci-dessous, le budget primitif correspond au budget voté en mars et le budget total, au budget primitif + décisions modificatives.*

## I) Dépenses réelles de fonctionnement

Le réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 17.446,8 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	% réalisation / budget total
011	Charges à caractère général	4 964 547,00	4 966 913,00	4 435 245,11	89,3%
012	Charges de personnel	10 813 942,79	10 813 942,79	10 412 808,07	96,3%
65	Autres charges de gestion courante	2 381 185,23	2 385 453,23	2 224 374,42	93,2%
66	Charges financières	395 000,00	395 000,00	365 983,95	92,7%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	926,58	92,7%
68	Provisions	7 500,00	7 500,00	7 500,00	100,0%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 563 175,02</b>	<b>18 569 809,02</b>	<b>17 446 838,13</b>	<b>94,0%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » affiche un taux de réalisation de 89,3 %.

L'année 2024 a été marquée par une baisse des prix de l'énergie. Le réalisé sur ces postes de dépense a diminué de 195 K€ par rapport à 2023. La politique d'économies d'énergie menée par la collectivité participe également à cette baisse.

Certains prix sont restés élevés, ceux de l'alimentation notamment.

Certaines manifestations n'ont pas eu lieu (la Nuit flamboyante) ou ont vu leur programme réduit (Crépy Plage). Cependant, les frais liés à la sécurisation des manifestations ont augmenté suite aux consignes préfectorales.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » connaît un pourcentage de réalisation élevé, mais même si des marges de manœuvre avaient été prises au niveau du budget primitif, les mesures nationales en faveur des agents territoriaux mises en place en 2024, ont eu un impact sur son niveau de réalisation.

Des recrutements prévus sur une année dans le budget n'ont été réalisés qu'en cours d'année.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comprend principalement les subventions aux associations et les participations. 1.070 K€ ont été versés au CCAS en 2024, pour une subvention qui avait été budgétée à hauteur de 1.120 K€.

Le chapitre 66 « Charges financières » concerne le remboursement des intérêts de la dette. Les emprunts contractés en 2024 ont été d'un montant inférieur à ce qui était prévu. En outre les taux d'intérêt ont amorcé une baisse en 2024.

Le montant du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » comprend des annulations de titres.

La provision a concerné les risques contentieux (7.500 €).

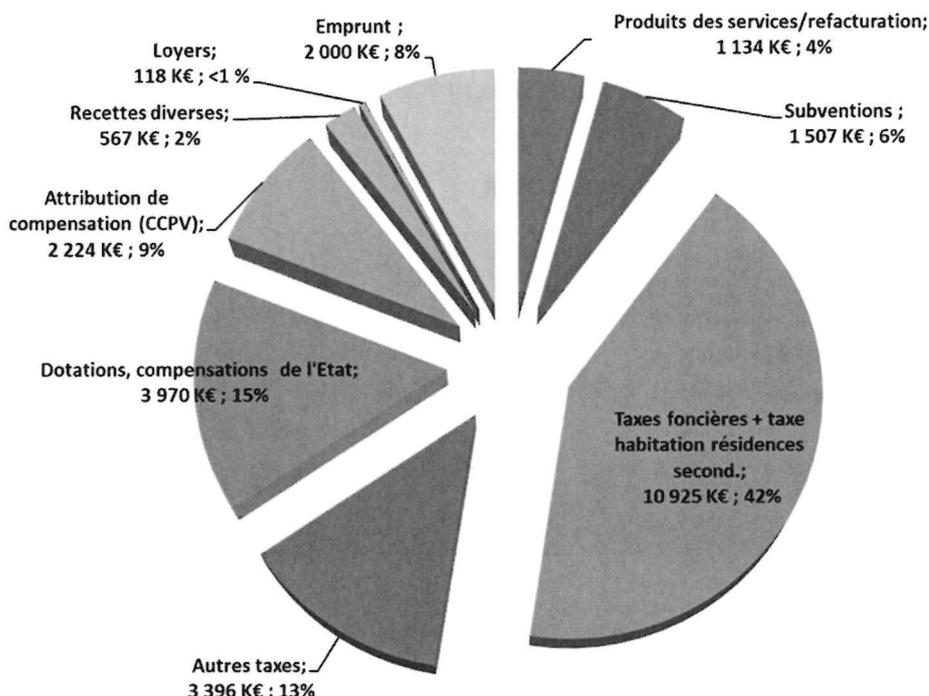
## II) Recettes réelles de fonctionnement

Le réalisé pour les recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat antérieur) s'élève à 20.823,4 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	% réalisation / budget total
013	Atténuation de charges	93 250,00	93 250,00	117 708,65	126,2%
70	Produits des services et du domaine	970 620,00	1 000 620,00	1 133 739,68	113,3%
73	Impôts et taxes	2 531 773,00	2 531 773,00	2 531 773,23	100,0%
731	Fiscalité locale	11 471 301,00	11 684 857,00	11 789 844,26	100,9%
74	Dotations et participations	3 849 805,00	4 025 417,00	4 550 177,53	113,0%
75	Autres recettes de gestion courante	145 915,00	145 915,00	192 363,10	131,8%
77	Produits exceptionnels			507 777,01	
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 062 664,00</b>	<b>19 481 832,00</b>	<b>20 823 383,46</b>	<b>106,9%</b>

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250401-DEL2025-04-03-BF  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

La répartition des recettes par nature est la suivante :



Les impôts locaux restent la principale ressource de la Collectivité.

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a représenté une recette de 10.925 K€ en 2024 (hors compensation de l'Etat).

Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74) comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (2.255,9 K€) et les allocations compensatrices (1.362 K€) liées aux exonérations fiscales ou réductions de bases.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » comprend notamment les recettes suivantes :

	2024
Restauration scolaire / Etudes	482 769
Téléalarme	63 161
Musée et médiathèque	18 583
Occupation du domaine public (échafaudages, ...)	39 998
Régie Foires et marchés	22 817
Ecole municipale des sports et stages	5 850
Concessions	19 607

A ces montants s'ajoutent les refacturations au budget annexe Assainissement (frais de personnel) et à la CCPV (transport, bâtiment la Passerelle,..), soit 422.934,57 €.

Les recettes du chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » concernent principalement la vente de l'immeuble 82 rue nationale (Office de tourisme).

### III) Autofinancement

L'Épargne de gestion s'élève à 3.243 K€ (2.087 K€ en 2023).

La capacité de désendettement est de 4,4 années (5,7 en 2023).

### IV) Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Budget total 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
	Opérations d'équipement	9 661 620,91	9 909 880,91	6 446 233,33	697 937,52
16	Remboursement capital de la dette	1 900 000,00	1 900 000,00	1 872 358,25	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	65 460,59	85 460,59	35 632,03	31 592,93
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 632 081,50</b>	<b>11 900 341,50</b>	<b>8 354 223,61</b>	<b>729 530,45</b>

Les crédits répartis par opérations d'investissement se décomposent comme suit :

Opération	Libellé	Réalisé 2024
100	Bâtiments	256 295,32
101	Sports	135 119,73
102	Culture	155 397,42
103	Ecoles	183 052,65
104	Eclairage public et réseaux	126 541,54
105	Etudes	55 868,16
106	Informatique	93 781,63
107	Logements	21 351,33
108	Matériels et véhicules	186 019,33
109	Voiries et Espaces Verts	424 760,15
111	Economies d'énergies	267 357,91
117	Mise en accessibilité	25 572,00
118	Vidéoprotection	52 144,78
119	Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	11 489,05
120	Très haut débit	579 568,00
121	AP Maison Enfance	2 102 201,45
122	AP Entretien Voirie	459 013,85
123	AP Saint Thomas de Canterbury	1 310 699,03
<b>TOTAL</b>		<b>6 446 233,33</b>

## V) Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Budget total 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
13	Subventions d'équipement	2 501 748,97	3 393 777,97	1 157 473,81	1 667 941,40
16	Emprunt	5 144 627,00	3 620 324,00	2 000 000,00	
21	Immobilisations corporelles			8 225,08	
10	Dotations	2 206 108,88	2 206 108,88	2 500 899,16	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	0,00	
024	Produits de cession d'immobilisations		468 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	69 589,85	89 589,85	37 615,39	33 728,83
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 927 074,70</b>	<b>9 782 800,70</b>	<b>5 704 213,44</b>	<b>1 701 670,23</b>

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif s'élevait à 5,1 M€. Les recettes ajoutées en cours d'année (cession, subventions,...) ainsi que le niveau de réalisation des dépenses d'investissement ont permis de n'emprunter que 2 M€.

1.157 K€ ont été perçus au titre des subventions d'investissement. Ces subventions concernent principalement le Pôle Petite Enfance et Saint-Thomas, mais il reste encore les soldes à percevoir d'où le montant de 1.668 K€ inscrit en restes à réaliser.

## VI) Restes à réaliser

Les restes à réaliser 2024 (dépenses ou recettes engagées mais non réalisées au 31/12/2024) se répartissent comme suit :

Restes à réaliser – dépenses	729 530,45
Restes à réaliser - recettes	1 701 670,23

*Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,*

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération,

## FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	% réalisation / budget total
011	Charges à caractère général	4 964 547,00	4 966 913,00	4 435 245,11	89,3%
012	Charges de personnel	10 813 942,79	10 813 942,79	10 412 808,07	96,3%
65	Autres charges de gestion courante	2 381 185,23	2 385 453,23	2 224 374,42	93,2%
66	Charges financières	395 000,00	395 000,00	365 983,95	92,7%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	926,58	92,7%
68	Provisions	7 500,00	7 500,00	7 500,00	100,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 193 670,64	2 606 204,64		0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	960 000,00	960 000,00	1 604 495,80	167,1%
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>21 716 845,66</b>	<b>22 136 013,66</b>	<b>19 051 333,93</b>	<b>86,1%</b>

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	% réalisation / budget total
013	Atténuation de charges	93 250,00	93 250,00	117 708,65	126,2%
70	Produits des services et du domaine	970 620,00	1 000 620,00	1 133 739,68	113,3%
73	Impôts et taxes	2 531 773,00	2 531 773,00	2 531 773,23	100,0%
731	Fiscalité locale	11 471 301,00	11 684 857,00	11 789 844,26	100,9%
74	Dotations et participations	3 849 805,00	4 025 417,00	4 550 177,53	113,0%
75	Autres recettes de gestion courante	145 915,00	145 915,00	192 363,10	131,8%
77	Produits exceptionnels			507 777,01	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 281,00	1 281,00	230 255,10	
002	Résultat reporté	2 652 900,66	2 652 900,66	2 652 900,66	
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>21 716 845,66</b>	<b>22 136 013,66</b>	<b>23 706 539,22</b>	<b>107,1%</b>

## INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Budget total 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
	Opérations d'équipement	9 661 620,91	9 909 880,91	6 446 233,33	697 937,52
16	Remboursement capital de la dette	1 900 000,00	1 900 000,00	1 872 358,25	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	65 460,59	85 460,59	35 632,03	31 592,93
040	Opérations d'ordre	1 281,00	1 281,00	230 255,10	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	73 547,31	
001	Résultat reporté	1 447 382,84	1 447 382,84	1 447 382,84	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>13 180 745,34</b>	<b>13 449 005,34</b>	<b>10 105 408,86</b>	<b>729 530,45</b>

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Budget total 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
13	Subventions d'équipement	2 501 748,97	3 393 777,97	1 157 473,81	1 667 941,40
16	Emprunt	5 144 627,00	3 620 324,00	2 000 000,00	
21	Immobilisations corporelles			8 225,08	
10	Dotations	2 206 108,88	2 206 108,88	2 500 899,16	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	0,00	
024	Produits de cession d'immobilisations		468 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	69 589,85	89 589,85	37 615,39	33 728,83
021	Virement de la section fonctionnement	2 193 670,64	2 606 204,64		
040	Opérations d'ordre entre sections	960 000,00	960 000,00	1 604 495,80	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	73 547,31	
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>13 180 745,34</b>	<b>13 449 005,34</b>	<b>7 382 256,55</b>	<b>1 701 670,23</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

5 abstentions :

Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250401-DEL2025-04-03-BF  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250401-DEL2025-04-03-BF  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025